

415



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi



Ministère de la Femme, de l'Enfance
de l'Entreprenariat Féminin

M.F.E.E.F

**Rapport de présentation
du projet de budget 2013
du MFEEF**

Assemblée Nationale

Octobre 2012

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Je vous remercie de l'opportunité que vous m'offrez de vous présenter le projet de budget du Ministère de la Femme, de l'Enfance et de l'Entrepreneuriat Féminin pour l'année 2013.

Cette séance est, pour nous, une occasion de discuter avec vous, représentants du peuple, des actions que nous envisageons de réaliser pour répondre aux préoccupations des populations.

Cette séance représente également, un moment d'échanges hautement instructifs pour la mise en place des projets et programmes conformément à la vision du Président de la République, son Excellence Monsieur Macky Sall et dont l'objectif est de promouvoir un mieux être et un niveau de vie satisfaisant et durable aux populations sénégalaises.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Le budget du Ministère de la Femme, de l'enfance et de l'Entrepreneuriat Féminin pour l'année 2013, est préparé sur la base des dispositions du décret n° 2012- 639 du 04 juillet 2012, relatif aux attributions du Ministre de la Femme, de l'Enfance et de l'Entrepreneuriat Féminin et du décret n° 2012-543 du 24 mai 2012, modifié, portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères.

Ces textes donnent au département une structuration qui permet de mieux orienter les actions vers les cibles (femmes, familles, enfants et communautés de base) et de gérer la question de la protection sociale.

En effet, suivant le décret relatif aux attributions du Ministre de la Femme, de l'Enfance et de l'Entrepreneuriat Féminin, le département a pour mission de préparer et mettre en œuvre la politique définie par le Président de la République en matière de politique familiale, de protection des femmes et

des enfants, de création d'entreprises et d'activités génératrices de revenus pour les femmes.

A cet effet, les missions du secteur reposent sur :

- l'élaboration des politiques de développement social et d'amélioration des conditions de vie des familles ;
- la politique de promotion de la femme, de lutte contre les discriminations à l'égard des femmes et d'intégration du genre dans les actions et programmes de développement ;
- Le respect des droits fondamentaux des enfants et la mise en œuvre des politiques à l'égard des enfants abandonnés, des enfants de la rue et des enfants en voie de marginalisation ;
- la définition et à la mise en œuvre des politiques d'élimination de la pauvreté ;
- le renforcement des capacités des femmes chefs d'entreprises ainsi que des Groupements Economiques Féminins, notamment en matière de financement et de gestion de leurs activités économiques ;
- la promotion et le développement de la microfinance et l'incitation des institutions bancaires et du système financier décentralisé (SFD) à œuvrer au renforcement des mécanismes existants ;

La réalisation de ces missions repose sur un cadre de référence d'élaboration et d'exécution des politiques de promotion et de protection de la femme et de l'enfant, bâti autour : (i) d'une lettre de politique de la Microfinance, (ii) d'une lettre de politique sectorielle et d'un programme décennal (2007 – 2016) de développement familial et social, (iii) d'une stratégie nationale d'équité et d'égalité de genre, (iiii), d'une stratégie nationale de protection sociale et (iiiii) d'un cadre de dépense sectoriel à Moyen Terme (CDSMT). Signalons que ce dispositif est fortement marqué par le sceau de la Déclaration de politique générale de Monsieur le Premier Ministre qui, en fait, constitue les mamelles du développement social et économique du pays.

Monsieur le Président,
Honorables Députés,

L'exécution du CDSMT, au cours de ces dernières années a permis au secteur d'enregistrer de multiples réformes ainsi que des actions qui ont amélioré les conditions sociales des groupes vulnérables. Aussi permettez-moi, avant d'aborder les axes structurant nos interventions pour le prochain exercice

budgétaire 2013, de faire l'économie de quelques actions réalisées selon les sous secteurs qui suivent :

- **Sous secteur de l'enfance et de la petite enfance**
- **Sous secteur de la femme, de la famille, des organisations féminines et de l'entreprenariat féminin**
- **Sous secteur de la Microfinance**
- **Sous secteur du développement social et de la protection des groupes vulnérables**

Pour le **Sous secteur de l'enfance et de la petite enfance**, le département a focalisé ses actions principales sur l'amélioration de l'accès aux services communautaires de base, à la protection et au renforcement des mesures favorables au développement de l'enfant.

A ce titre, pour renforcer les services offerts à la petite enfance, le département a également finalisé le projet de crèches communautaires dans les régions qui sera exécuté à partir de 2013 et a entrepris des actions pour l'harmonisation des interventions dans les structures de prise en charge de la petite enfance dans les **écoles** maternelles et les garderies communautaires.

Au plan de la protection de l'enfance, les actions entreprises ont concerné la mise en place d'un Système national intégré de protection de l'enfance et un projet d'élaboration d'un Code de l'enfant, en harmonie avec les engagements internationaux ratifiés.

Parallèlement, le ministère est engagé dans le renouvellement et l'institutionnalisation du Parlement des Enfants, activité qui entre dans le cadre de la réalisation du Droit à la Participation des enfants (article 15 Conventions des Droits des Enfants).

Le département s'est déjà aussi attelé à l'élaboration de textes juridiques et administratifs relatifs au statut des orphelins et au fonctionnement de l'Office National des pupilles de la Nation.

Toujours dans le domaine de l'enfance, plusieurs actions ont été entreprises pour l'amélioration du système de protection des enfants.

Concernant **le sous secteur de la femme, de la famille, des organisations féminines et de l'entrepreneuriat féminin**, les actions en cours ont, pour l'essentiel, porté sur :

- la loi sur la Parité absolue Homme/Femme dans les institutions totalement ou partiellement électives qui s'inscrit dans la dynamique de renforcement de l'accès et la participation égalitaire des hommes et des femmes dans les instances de prise de décision ;

- l'exécution du plan stratégique de l'entrepreneuriat féminin, a permis la formation des femmes chefs d'entreprises, la collecte et la mise à jour de la base de données des femmes entrepreneures avec un système d'information et d'évaluation régulière de la contribution des femmes à l'économie nationale et le renforcement des capacités techniques des femmes leaders en management organisationnel et en entrepreneuriat.

Sous un autre registre, les projets et les programmes ont permis d'exécuter des actions qui ont contribué au renforcement du pouvoir social et économique des femmes et à leur assurer une participation effective au développement du pays :

- la mise en place progressive, depuis 2003, d'infrastructures communautaires appelées Centres d'Assistance et de Formation pour la Femme (01 CENAF au niveau national et 49 CEDAF au niveau départemental).

Ces Centres ont pour missions de former et d'assister la femme afin de la rendre autonome par le renforcement de son statut social et économique. Actuellement, 13 CEDAF ont été construits dont 10 sont fonctionnels. Les activités des CEDAF ont permis de faire bénéficier aux jeunes filles, aux femmes et à leurs organisations à des formations dans les domaines du diagnostic participatif communautaire, du leadership, de la transformation des fruits, légumes et de produits laitiers.

- L'institutionnalisation du genre dans les ministères sectoriels, les institutions parlementaires, les Collectivités locales, les organisations de la société civile (OSC) et le secteur privé ;

- la promotion d'attitudes et de comportement propices à l'émergence d'une conscience de genre au niveau de toutes les composantes de la société et l'effectivité de la parité dans les instances de décision et de gestion ;

- la mise en œuvre d'un plan d'action pour l'accélération de l'abandon de l'excision 2010–2015 a permis d'observer une baisse du phénomène au niveau national. En effet, la prévalence qui est passé de 28% à 26%. Par contre à Dakar on note une recrudescence de la pratique qui a même engendré deux cas de décès ;

- la prise en charge médicale et financière des femmes victimes de fistules ;

Pour le sous secteur de la Microfinance, après la mise en cohérence des interventions et de la lettre de politique sectorielle des actions et des réformes ont été entreprises et actualisées. Aussi l'exécution du nouveau plan d'action (2008-2013) a permis le renforcement du cadre légal, réglementaire et institutionnel à travers, l'adoption rapide de la nouvelle réglementation pour le

développement et la sécurisation du secteur ainsi que la professionnalisation des SFD par la formation, le renforcement de capacité, l'encadrement et la mise en place de Systèmes d'information de gestion (SIG). En outre l'offre de services financiers en milieu rural a été renforcée par l'appui à l'extension des SFD en milieu rural à travers le projet AESOR, le PALPS, le PAMIF 2 et le PROMER 2, la mise en œuvre d'un projet Mobile Banking mutualisé depuis 2011 et des actions de recherche développement de nouveaux produits adaptés aux activités économiques de certaines zones.

Mon département a également enclenché un processus de concertation nationale avec tous les acteurs en vue de réduire le taux d'intérêt appliqué par les institutions financières et harmoniser le développement du secteur. J'ai personnellement présidé à Pikine la cérémonie de lancement du financement des femmes qui doit couvrir l'ensemble des départements du pays.

Actuellement, avec l'appui de nos partenaires financiers, mon département diversifie le mode de financement du secteur avec des produits de la microfinance islamique.

S'agissant du **sous secteur du développement social et de la protection des groupes vulnérables**, les actions majeures entreprises ont porté essentiellement sur l'extension de la Protection sociale et le suivi des groupes vulnérables.

Sous ce registre, l'Initiative Nationale pour la Protection Sociale des groupes vulnérables, a été renforcée par la mise en place du Projet Intégré de Développement Economique et Social (PIDES) dont je viens de procéder au lancement, tout récemment à Kaolack.

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, le PRP a contribué à l'amélioration de l'accès des G.V. aux I et SSB par l'intermédiaire de 007 dans les domaines de l'éducation de la santé et de l'hygiène et des infrastructures maritimes par un montant de 435 396 891 F.

se résument à un montant de 300 000 000 F
Cette part dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, le PRP a contribué à l'amélioration de l'accès des G.V. aux I et SSB par l'intermédiaire de 007 dans les domaines de l'éducation de la santé et de l'hygiène et des infrastructures maritimes par un montant de 435 396 891 F.
Teddy et un définitif financé par l'Etat - des jeunes défavorisés 135 MPE et etc pour 228 emplois directs et 1000 indirects par l'occupation des SFD de 435 396 891 F.

En effet le PIDES, intervenant dans les régions de Kaolack et Dakar, devrait permettre, sur une durée de trois ans de :

- financer les activités génératrices de revenu des femmes,
- financer les activités de formation et d'insertion des jeunes dans le marché du travail
- et améliorer l'accès aux services sociaux de base des groupes vulnérables ;

Le programme de réduction de la pauvreté a également appuyé l'insertion des jeunes diplômés de l'enseignement technique et de la formation professionnelle à travers des lignes de crédit spécifiques pour soutenir les jeunes promoteurs dans les zones de concentration géographique desdits programmes.

Travaux dans le cadre de la lutte contre la malnutrition et l'insécurité alimentaire.
Dans le cadre de la Lutte contre la malnutrition et l'insécurité alimentaire, le Gouvernement en partenariat avec le PAM a assisté **1.072.814** bénéficiaires pour un volume de **21.164** tonnes de riz et une valeur **13.865.463.952FCFA**, sous forme de cash transfert.

Au plan strictement nutritionnel, les efforts du gouvernement ont permis de couvrir une cible de **92.555** personnes pour un volume **1.660** tonnes de riz et une valeur de **1.320.408.839FCFA**. Ces efforts seront poursuivis pour étendre le programme de bons alimentaires à d'autres localités non encore bénéficiaires.

L'exécution du Programme d'Alphabétisation et d'Apprentissage de Métiers pour la Lutte contre la Pauvreté « PALAM », dont l'objectif majeur est de renforcer les capacités d'accès à une éducation de qualité des enfants (9 à 15 ans) déscolarisés de manière précoce ou non scolarisés, avec un accent particulier sur la correction des disparités filles/garçons a permis entre autres

de renforcer l'accès des femmes aux infrastructures sociales éducatives, l'alphabétisation et l'accès des femmes au crédit ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des femmes.

Actuellement le PALAM a réalisé entre autres la construction et l'équipement de 200 écoles communautaires de base dont 20 sont provisoirement réceptionnés.

- **Monsieur le Président,**
- **Honorables Députés,**

Capitalisant tous ces efforts et progrès, le budget 2013 devrait permettre une poursuite et un renforcement des actions entreprises au cours des dernières années afin d'avoir des impacts significatifs sur la situation des groupes vulnérables et des cibles bénéficiaires. Ainsi, les questions qui sous tendent les principaux chantiers de l'année 2013, sont entre autres :

- l'accès des groupes vulnérables aux infrastructures et services sociaux de base ;
- le renforcement des capacités techniques et d'interventions des partenaires et des bénéficiaires-cibles du ministère ;
- l'accès des femmes aux ressources financières et aux facteurs de production en vue de favoriser la création et le développement de micro et petite entreprises ;
- la protection sociale des groupes vulnérables et l'amélioration de leurs capacités de réponses aux chocs et catastrophes.
- l'amélioration du cadre institutionnel et des mécanismes de gestion du programme du ministère.

Au total, il s'agit d'apporter une réponse durable en faveur des populations-cibles du département, grâce :

- à la consolidation des résultats obtenus dans les programmes de promotion de l'équité et de l'égalité de genre, de réduction de la pauvreté ;
- au renforcement des capacités des structures à répondre à la demande sociale ;
- à la prise en charge adéquate des besoins des groupes vulnérables.

- à la promotion de l'Entreprenariat Féminin et de la microfinance grâce à une allocation régulière de ressources et une structuration cohérente et efficiente des actions ;

Le profil des dépenses prévues à cet effet pour l'année 2013, au niveau des titres 2, 3, 4, 5 et 6, intègre les engagements actuels relatifs aux projets en cours et à venir.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Sur la base des actions prioritaires, le projet de budget 2013 du département est ainsi structuré :

- titre 2 : les dépenses de personnel,
- titre 3 : les dépenses de fonctionnement hors personnel, hors transfert,
- titre 4 : les dépenses de transfert,
- titre 5 : les dépenses en capital qui seront présentées avec la répartition en financements extérieurs et financements intérieurs,
- titre 6 : les dépenses de transfert en capital.

Titre 2 : Dépenses de Personnel

Article : 61

Les dépenses de personnel, pour l'année 2013, sont estimées à **un milliard quatre cent trente sept millions huit cent onze mille trois cents francs (1.437.811.300) CFA** contre un milliard quatre vingt dix sept millions huit cent quinze mille sept cent quarante francs CFA (1.097.815.740) en 2012, soit une hausse en valeur absolue de **trois cent trente neuf millions neuf cent quatre vingt quinze mille cinq cent soixante francs CFA (339.995.560)** et de **30.97%** en valeur relative.

Cette hausse dans le montant du titre est consécutive au rattachement des structures de l'Enfance, de la Petite Enfance, de l'Entrepreneuriat Féminin et de la Micro Finance au Ministère en charge de la femme.

Titre 3 : Dépenses de fonctionnement

(Hors personnel, hors transferts)

Article : 62

Le montant total du titre 3 réévalué se chiffre pour l'année 2013 à **973.818.000 FCFA** contre **1.023.861.900 FCFA** en 2012, soit une baisse de **49.997.740 F CFA** en valeur absolue et **4.89 %** en valeur relative. Cette baisse est due à la baisse des services votés et réévalués. Pour cette année mon département n'a pas bénéficié de mesures nouvelles pour les dépenses de fonctionnement.

Titre 4 : Dépenses de Transfert

Article : 64

Les dépenses de transferts du titre 4 réévaluées ont connu une hausse. Evaluées pour l'année 2012 à **756.430.220 FCFA**, elles sont passées à **1.058.494.000 F CFA**, traduisant ainsi une hausse de **302.063.780 FCFA** en valeur absolue et de **39.93 %** en valeur relative.

Cette hausse observée dans les dépenses de transfert courant est due, au rattachement du centre d'orientation pour les enfants (GUINDDI), de l'Agence Nationale de la Case des Tout Petits et de l'Office National des Pupilles de la Nation au ministère.

Titre 5 : Dépenses d'investissement exécutées par l'Etat

S'agissant des dépenses d'investissement exécutées par l'Etat, le montant de l'enveloppe est arrêté à la somme de **11.590.450.000 FCFA** en 2013 contre **5.607.000.000 FCFA** en 2012, soit une hausse de **5.983.450.000 FCFA** en valeur absolue et de **106.71%** en valeur relative. Cette hausse est due aux rattachements de directions, services et projets précités plus haut mais également à l'exécution de nouveaux projets.

L'analyse de la structure des dépenses en capital de l'année 2013 fait ressortir des financements extérieurs chiffrés à **7.361.450.000 FCFA**, soit **63,51%** du total contre **4.229.000.000 FCFA** pour le financement intérieur, soit **36,49%**. Le montant du financement intérieur a augmenté. D'une valeur relative de **26%** en 2012, elle est passée à **36%** en 2013.

Titre 6 : Dépenses de transfert en capital

Le montant des dépenses de transfert en capital est chiffré pour l'année 2013 à **2.732.000.000 FCFA** contre **1.423.000.000 FCFA**. Ce qui traduit une hausse comparé à la dotation de 2012, montrant ainsi une hausse absolue de

1.309.000.000 FCFA et en valeur relative de **91.99%**. Cette hausse permettra de renforcer des volets importants notamment :

- l'Agence nationale de la case des tous petits ;
- l'office des pupilles de la nation ;
- le Fonds national de crédits pour les femmes

Conclusion

En conclusion générale, le projet de budget du Ministère de la Femme, de l'Enfance et de l'Entreprenariat Féminin est chiffré à **17.792.573.300 FCFA** pour l'année 2013 contre **9.908.107.860 FCFA** pour l'année 2012, soit une augmentation de **80%**. Ceci est du en grande partie par le regroupement des structures d'anciens ministères (Enfance, Femme et Famille, Entreprenariat Féminin, Solidarité Nationale, Culture Genre et Cadre de vie).

La part du fonctionnement est de **19,5%** contre **80,5%** au profit de l'investissement.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Voilà brièvement présenté le projet de budget du Ministère de la Femme, de l'Enfance et de l'Entreprenariat Féminin, lequel traduit les ambitions du gouvernement pour l'amélioration du bien-être socio-économique des populations, principalement, des groupes vulnérables avec une prise en compte de l'équité et l'égalité entre homme et femme.

Je vous remercie de votre attention et reste à votre entière disposition.